

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

10^e séance, 24^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 21 juin 2022 à 18 h, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

Membres du comité exécutif absents :

Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Madame Ève Lapointe propose l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 juin 2022 à 18 h 15.

1.2.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint soit nommé secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

Le directeur général adjoint, monsieur Benoit Langlois, confirme qu'il y a quorum.

CEX-21-22-067

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant ;

D'AJOUTER le point 1.2.1 – Nomination d'un secrétaire d'assemblée

DE RETIRER le point 2.1 – Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat de roulottes de chantier – Adjudication de contrat

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
 - 1.2.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Mandat d'achat d'équipements pédago numériques 2022-7542-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Adhésion

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif

CEX-21-22-068

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 mai 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

DE dispenser le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 mai 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CEX-21-22-069
SRTIC

2.1 Mandat d'achat d'équipements pédago numériques 2022-7542-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Adhésion

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU que le ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la suite des règles d'investissement 50760, a mandaté l'organisme CAG pour mener une collecte d'informations auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

ATTENDU que la mesure 50760 exige que les achats soient effectués en participant à un achat regroupé;

ATTENDU que le montant spécifié au mandat d'achat à commande est une approximation des besoins, soit une valeur de 800 000 \$ pouvant varier d'un maximum de 10 %;

ATTENDU que le mandat des équipements pédago numériques confié au CAG est d'un an avec une option de renouvellement de 3 mois pour un total de 15 mois, soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 janvier 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu:

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adhère au regroupement d'achat d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2022-7542-50;

QUE le CSSDN autorise monsieur Pierre Gaumont, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

QUE le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-21-22-070

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 18.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Benoit Langlois
Directeur général adjoint